



Direction de la Commande Publique
et des Affaires Juridiques
Service Assemblées – Affaires générales

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 15 au 22 mai 2020

Selon les termes des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales, doivent être publiés dans un recueil des actes administratifs, le dispositif des actes réglementaires pris par l'organe délibérant ou l'organe exécutif d'un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'intégralité des délibérations du Conseil de Communauté et des décisions communautaires prises par délégation du Conseil de Communauté au Président peut être consultée dans les locaux de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.

SOMMAIRE

I – DELIBERATIONS	Page 001
(pas de délibération)	
II – DECISIONS DU PRESIDENT	Page 002
III – ARRETES REGLEMENTAIRES	Page 005
(pas d'arrêté réglementaire)	

I - DÉLIBÉRATIONS
(pas de délibération)

II - DÉCISIONS

Décisions prises par Monsieur le Président en vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

**DÉCISIONS N'EXCÉDANT PAS LE CADRE DE LA DÉLIBÉRATION N°1-3 DU CONSEIL DE
COMMUNAUTÉ DU 16 OCTOBRE 2017**

DU 15 AU 22 MAI 2020

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 20 mai 2020

**N°2020/181 ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DU FUTUR
CENTRE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL À MAIL II - CHOLET**

Il a été décidé de confier les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à la réhabilitation du futur centre administratif intercommunal dans le bâtiment Mail II, à Cholet, à l'entreprise ACOBA CENTRE OUEST, sise 2 rue Saint Louis – La Jumelière – 49120 CHEMILLE EN ANJOU, pour un montant de 19 995,00 € HT soit, 23 994,00 € TTC.

**N°2020/182 MISSION DE COORDINATION SPS - NIVEAU 3 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN
PARKING DANS LE BÂTIMENT MAIL II À CHOLET**

Il a été décidé de confier le marché de prestations intellectuelles relatif à la mission de coordination SPS de niveau 3 pour l'aménagement d'un parking dans le bâtiment Mail II à Cholet, à l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, sise 2 rue Olivier de Serres, 49071 BEAUCOUZE pour un montant de 1 887,00 € HT, soit 2 264,40 € TTC.

N°2020/183 ACQUISITION DE LIVRES (2020-2024)

Il a été décidé de confier les accords-cadres de fournitures relatifs à l'acquisition et la livraison de livres destinés aux services de l'Agglomération du Choletais, conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse, par période d'un an, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : "Ouvrages de fiction adulte", à la Société Prologue, sise 81 place Travot, 49300 CHOLET, pour un montant maximum annuel de 47 393 € HT soit 50 000 € TTC,

- Lot n°2 : "Ouvrages documentaires adulte", à la Société Prologue, sise 81 place Travot – 49300 CHOLET, pour un montant maximum annuel de 30 332 € HT soit 32 000 € TTC,

- Lot n°3 : "Albums, romans, contes et documentaires jeunesse", à la Société Prologue, sise 81 place Travot – 49300 CHOLET, pour un montant maximum annuel de 42 654 € HT soit 45 000 € TTC,

- Lot n°4 : "Bandes dessinées, jeunesse et adulte", à la SARL Le Yéti, sise 81 place Travot – 49300 CHOLET, pour un montant maximum annuel de 33 175 € HT soit 35 000 € TTC,

- Lot n°5 : "Ouvrages universitaires arts, lettres et sciences humaines", à la Librairie Mollat, sise 11 rue Vital Carles – 33000 BORDEAUX, pour un montant maximum annuel de 23 697 € HT soit 25 000 € TTC,

- Lot n°6 : "Ouvrages universitaires sciences et technologies, sciences politiques et économiques, droit", à la Librairie Eyrolles, sise 1 rue Thénard – 75005 PARIS, pour un montant maximum annuel de 23 697 € HT soit 25 000 € TTC.

AUTRES DÉCISIONS

Néant

III - ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES
(pas d'arrêté réglementaire)